

Bulletin d'inscription

Année scolaire 2018-2019

Nom:Prénom:
Date de naissance:
Adresse:
NP – Localité:
Email:Tel:
Représentant légal (pour les mineurs) :
Nom et prénom:
Adresse (si différente):
Email:Tel:
Les cours ont lieu les lundis et jeudis entre 16h30 et 19h30 à la salle Versilia. Les deux entraînements ne sont pas obligatoires.
Les tarifs pour l'année scolaire 2018-2019, comprenant la licence à la fédération obligatoire de $\bf 75$ CHF pour les enfants et de $\bf 125$ CHF pour les adultes, sont les suivants :
□ U8-U10:350 CHF □ U12-U14:400 CHF □ U17-U20:450 CHF □ Adultes:600 CHF
La somme de 50 CHF sera également perçue pour la location de la tenue.
Si un élève quitte les études en cours d'année, la finance des cours est due pour l'année entière. Le tarif est le même pour un ou deux entrainements par semaine.
Je m'inscris au(x) cours suivant(s) : ☐ Lundi 16h30-19h30 ☐ Jeudi 17h00-18h00 pour les U8, U10 ☐ Ouvert à toutes les catégories ☐ Jeudi 18h00-19h30 pour les plus grands
Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription ci-dessus.
Lieu et date:
Signature :
Saison 2018-2019 - année à prendre en compte pour les catégories : U8 Poussins 2011 et moins - U10 Pupilles 2010 – 2009 - U12 Benjamins 2008 – 2007 - U14 Minimes 2006 – 2005 -

U17 Cadets 2004 - 2002 - U20 Juniors 2001 - 1999



Droit à l'image - Autorisation

Année scolaire 2018-2019

Dans le cadre des activités proposées par le Martigny-Escrime, des photos ou vidéos de vous ou de votre enfant peuvent être prises.

En raison de l'obligation de respecter le droit à l'image, nous vous demandons de lire avec attention et de remplir le formulaire ci-dessous :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur :
Domicilié(e) à
Représentant(e) légal(e) de
☐ N'autorise pas le Martigny-Escrime à utiliser mon image (l'image de mon enfant).
☐ Autorise le Martigny-Escrime à utiliser mon image (l'image de mon enfant) pour la diffusion sur son site internet, sur les réseaux sociaux du club, sur des journaux, prospectus, flyers ayant pour but de promouvoir le club.
Cette autorisation est valable pour une durée d'un an à compter du 20 août 2018
A le Signature